



# **Session des jeunes 2017**

9 – 12 novembre 2017

## **> Dossier**

**Inégalité des revenus et des patrimoines**

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Introduction au thème.....</b>	<b>4</b>
2.1	Revenu et patrimoine.....	4
2.2	Quel est le rôle de l'Etat concernant les revenus et les patrimoines ?.....	5
2.3	Quels sont les problèmes liés à la répartition des revenus et des patrimoines ?.....	5
2.4	Inégalité et pauvreté.....	5
2.5	Comment obtenir un aperçu de la situation actuelle ?.....	7
<b>3</b>	<b>Situation et chiffres actuels .....</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>Egalité salariale entre les femmes et les hommes.....</b>	<b>14</b>
<b>5</b>	<b>Interventions politiques.....</b>	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>Positions .....</b>	<b>17</b>
6.1	Avenir Suisse.....	17
6.2	L'Union syndicale suisse (USS).....	18
<b>7</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>19</b>
<b>8</b>	<b>Informations complémentaires.....</b>	<b>19</b>
<b>9</b>	<b>Sources.....</b>	<b>20</b>

## Index des illustrations

Illustration 1: Exemple d'une courbe de Lorenz. Source : Wikipédia .....	8
Illustration 2: Pourcentage de patrimoine par groupe de contribuables (AFC, 2012) ..	9
Illustration 3: évolution du rapport interquintile (OFS, 2016) .....	10
Illustration 4: évolution du coefficient de Gini entre 1998 et 2011, personnes appartenant à des ménages actifs (OFS, 2014) Calculs intégrant les revenus négatifs. ....	11
Illustration 5: évolution du coefficient de Gini entre 1998 et 2011, population globale (OFS, 2014) Calculs intégrant les revenus négatifs.....	11
Illustration 6: Gini coefficient on disposable income inequality in 2014 (or latest year), 2010 and 2007, total population (OCDE 2016) .....	13
Illustration 7: rapport S80/S20 du revenu disponible équivalent (2014) (OFS, 2016) ..	13
Illustration 8: écart salarial entre femmes et hommes (2006-2014) (OFS, 2016).....	14

## 1 Introduction

La Suisse, anciennement basée essentiellement sur l'agriculture et qui envoyait ses mercenaires se battre pour d'autres pays, s'est développée en un État fédéral moderne, capable de s'affirmer dans l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle. Grâce à sa stabilité politique et à sa neutralité pendant les deux guerres mondiales, la Suisse a connu un boom considérable. Cela lui a permis d'atteindre un niveau de vie élevé et de prospérer. Aujourd'hui, les secteurs forts de l'économie suisse sont l'industrie, l'artisanat, le tourisme et le bâtiment. Grâce à une main-d'œuvre bien formée et au commerce avec l'étranger, la Suisse est un modèle de réussite. Cette prospérité profite à l'ensemble de la population suisse, par exemple sous la forme d'une augmentation du pouvoir d'achat ou d'une infrastructure bien établie. Par le passé, la stabilité de la situation a entre autres pu être maintenue grâce à la redistribution.

Toutefois, des voix critiques s'élèvent pour dénoncer le fait que tout le monde ne profite pas de la richesse dans la même mesure. L'écart salarial (la différence entre les hauts et les bas salaires) aurait augmenté depuis la moitié des années 90 et la concentration de la richesse se serait renforcée.

Ce dossier propose une introduction de ces concepts, explique la répartition du revenu et de la fortune en Suisse et montre comment le sujet est discuté au niveau politique.

## 2 Introduction au thème

Le revenu et le patrimoine sont deux concepts distincts. Il est donc important de connaître les relations entre ces deux notions afin de comprendre la question de la répartition et des revendications politiques qui les concernent.

### 2.1 Revenu et patrimoine

Par **revenu**, on entend le flux de valeur reçu par une personne, généralement sous forme d'argent, issu du travail ou du patrimoine. L'exemple le plus connu est celui du salaire dans le cadre d'un rapport de travail, mais les intérêts et les dividendes aussi procurent des revenus (cf. Wirtschaftslexikon, 2017). On parle dans ce cas de **revenu primaire**. Grâce aux mesures de redistribution de l'Etat (par exemple l'impôt sur le revenu ou les cotisations AVS), ces revenus primaires sont redistribués au sein de la population, et on parle de **revenu secondaire** après la redistribution. Un autre concept est celui de **revenu brut**, qui équivaut à tous les revenus d'un ménage (peu importe que celui-ci comprenne quatre personnes ou une seule). Afin de mieux pouvoir comparer le revenu des individus, on considère le **revenu équivalent**, le pendant du revenu primaire. Le revenu équivalent est calculé sur la base du revenu du ménage, le résultat dépendra donc du nombre de personnes qui composent le ménage et la présence ou non d'enfants. Car il y a des dépenses qui sont toujours pareilles, indépendamment de la taille du ménage (par exemple les dépenses liées à l'espace de vie ou aux ustensiles) ou qui n'entretiennent pas un rapport proportionnel. Ainsi, une famille de quatre personnes ne devra pas payer quatre fois plus d'argent qu'une personne seule pour atteindre le même niveau de vie (cf. Rapport du Conseil fédéral 2014 : 87s). Le **revenu disponible équivalent** est calculé en déduisant les dépenses de transfert obligatoires au revenu brut de l'ensemble du ménage (contributions sociales, impôts, primes de l'assurance-maladie de base et contributions régulières versées à d'autres ménages, comme p.ex. la pension alimentaire) et en divisant le montant restant par une « valeur d'équivalence ». Ces analyses s'effectuent donc au niveau de l'individu et non du ménage. Le revenu disponible est le pendant du revenu secondaire mentionné plus haut (OFS, 2017).

Le revenu peut être dépensé pour les besoins quotidiens ou épargné. La partie non consommée du revenu, l'épargne, devient ensuite une partie du patrimoine. La manière dont l'épargne est utilisée peut jouer un rôle important pour le développement du patrimoine. Le terme **patrimoine** indique tous les biens ou prétentions sur des biens que possède un individu. Il s'agit par exemple des avoirs à la banque ou de l'argent liquide dans un coffre, des valeurs comme les actions ou les obligations, des maisons, voitures et motos, bijoux ou autres objets de valeurs, tableaux, métaux précieux (p.ex. or), droits sur une assurance-vie ou prêts à d'autres personnes. Si l'argent est conservé à la maison dans un coffre ou sur un compte bancaire mal rémunéré, il perd de sa valeur avec le temps (hausse des prix / inflation). Par contre, s'il est utilisé pour acheter des pierres précieuses ou investi dans une entreprise ou à la bourse, le patrimoine peut augmenter. Il est également possible d'accéder à un patrimoine à travers un héritage. L'héritage est un patrimoine légué à quelqu'un lors du décès, sans qu'aucune contrepartie ne soit nécessaire. A l'opposé du patrimoine, il y a les dettes, c'est-à-dire les prétentions d'autres personnes (cf. Juraforum).

## 2.2 Quel est le rôle de l'Etat concernant les revenus et les patrimoines ?

Un État de droit se distingue en général non seulement par des règles procédurales démocratiques, mais aussi par la protection de la propriété privée. Personne ne peut tout simplement se servir dans la propriété des autres. L'État doit en outre financer ses activités et il a intérêt à ce que la situation économique de ses citoyen-ne-s soit bonne. En prélevant des impôts et des redevances pour la redistribution des revenus et des patrimoines, il intervient donc aussi pour servir ses propres intérêts. Ainsi, l'État prélève une partie du revenu primaire et le redistribue au sein de la population, par exemple aux personnes dans la détresse. On parle de revenu secondaire après que ce transfert social ait été effectué ou pour indiquer le revenu disponible après la déduction (cf. CSIAS 2007 : 3). L'État social ne poursuit pas l'objectif politique de l'égalité des revenus. Toutefois, son offre permet ou promeut un large éventail de corrections sociales (cf. Schupp 2010 : 11). Celles-ci sont par exemple concrétisées grâce à la redistribution par les assurances sociales ou par d'autres subventions comme les bourses d'études ou les réductions de primes. (cf. Rapport du Conseil fédéral 2014 : 89)

Le taux d'imposition dépend du montant des revenus. On parle en l'occurrence d'impôt progressif, ce qui signifie que le taux d'imposition augmente en fonction de la hauteur des revenus et des patrimoines imposables. En bref : plus on gagne, plus on paie d'impôts (Vimentis, 2017a). Depuis les 50 dernières années, le rôle de l'État a gagné en importance dans la couverture des risques sociaux tels que le chômage, la vieillesse, l'invalidité, etc. L'assurance individuelle dans les familles a été remplacée par des institutions sociales étatiques comme l'AVS, l'assurance-invalidité ou l'assurance-chômage. L'État prend également en compte les mesures prises par les citoyen-ne-s pour leur prévoyance vieillesse (p.ex. avec le troisième pilier), permettant des déductions fiscales (cf. Comparis 2017).

## 2.3 Quels sont les problèmes liés à la répartition des revenus et des patrimoines ?

La réponse dépend de la pondération entre d'une part l'idée que tout individu doit avoir la possibilité de décider ce qu'il adviendra de sa fortune après son décès et, d'autre part, l'idéal social de garantir les mêmes chances pour toutes et tous. Les revenus et les patrimoines sont répartis de manière inégale. L'inégalité a un impact considérable sur la marge de manœuvre des individus et n'est pas le fruit du hasard ni de la responsabilité des personnes. C'est pourquoi le débat politique visant à définir la forme et le degré d'inégalité acceptable en termes de patrimoine est toujours d'actualité, tout comme la recherche de moyens pour la diminuer (Frankfurter Allgemeine 2016).

## 2.4 Inégalité et pauvreté

Dans les sciences sociales et politiques, le concept d'inégalité fait référence à la répartition inégale des biens et des ressources. Il y a ainsi trois niveaux d'inégalité intrinsèquement liés :

- a.) L'inégalité socio-économique, qui concerne la pauvreté, l'aide et les structures sociales.
- b.) L'inégalité politique, qui concerne l'Etat de droit, le droit de citoyenneté et l'équité sociale.
- c.) L'inégalité culturelle, qui concerne des questions multiculturelles.

Ces trois niveaux sont interdépendants et s'influencent mutuellement (cf. socialinfo.ch).

La légitimité des inégalités sociales fait l'objet de discussions controversées. On considère généralement d'un œil critique l'idée que l'inégalité est le fruit d'une hérédité de statut et de discriminations, alors que la théorie selon laquelle elle résulterait de prestations différentes et du comportement de l'offre et de la demande sur les marchés (p.ex. marché du travail) est largement acceptée. Au cours des dernières années, dans de nombreux pays, l'influence de l'origine sociale est en hausse malgré une croissance économique de longue date. L'*effet d'ascenseur* est en danger car la population ne peut plus « continuer de monter » et accéder à une plus grande prospérité. La réorganisation de l'économie en réponse à la concurrence mondiale, le développement technologique et la modification des préférences d'achat aussi apportent des changements dans le monde du travail et la répartition des revenus.

Si l'on considère la légitimité de l'inégalité, on tombe sur les quatre sous-objectifs de l'égalité sociale.

Les **chances** (et l'égalité des chances) d'un individu, de sa naissance à son entrée dans la vie professionnelle, varient en raison des différences dans les domaines suivants : qualités innées, moyens des parents, parcours d'éducation et de formation, discrimination fondée sur le sexe, donations et héritages de patrimoines inégalement répartis.

Générer une parfaite égalité des chances est très difficile, mais la question se pose de savoir quelles mesures peut adopter l'Etat afin de réduire l'inégalité des chances de départ.

Une prestation fournie de manière différente (tout le monde n'effectue pas la même chose dans la même mesure) est, selon le principe de l'**équité en matière de prestation**<sup>1</sup>, une source supplémentaire d'inégalité. L'**équité en matière de besoins**<sup>2</sup> aussi implique d'une part la couverture des besoins en biens publics par la subvention de l'Etat, et d'autre part la couverture de besoins privés (articles ménagers, dépenses liées au style de vie en général) pour laquelle sont utilisées les finances individuelles et qui sont plus ou moins chères (Schupp 2010:12).

Plus la répartition des revenus est effectuée sur la base de la prestation des membres de la société, plus il est difficile de satisfaire l'objectif de l'équité en ma-

---

<sup>1</sup> L'équité en matière de prestation est un principe de répartition équitable selon lequel la répartition du revenu est effectuée sur la base de la prestation fournie par le membre de la société. La manière dont la prestation se mesure n'est toutefois pas claire.

<sup>2</sup> L'équité en matière de besoins est le principe selon lequel la répartition des biens ou du revenu correspond aux besoins de la société ou suffit à les couvrir.

tière de besoins. Inversement, une large redistribution des revenus a tendance à compromettre l'équité en matière de prestations (Schupp 2010:13).

Le quatrième principe de l'égalité sociale est l'**équité intergénérationnelle**. Il implique l'équité de la répartition des ressources et de la qualité de vie entre les générations (cf. wirtschaftundschule.de).

La pauvreté est une expression particulière de l'inégalité. Pauvreté signifie en général que quelqu'un dispose de si peu de ressources que sa survie sociale et physique est menacée. Il s'agit d'une pénurie ou de difficultés d'accès à différents domaines de vie essentiels tels qu'un toit, la nourriture, la formation, les contacts sociaux, etc. (cf. vimentis). Qui est considéré pauvre et à partir de quand, c'est une question définie de manière variée et qui change d'un pays à l'autre. Il existe deux possibilités pour définir le seuil de pauvreté :

Pour la pauvreté absolue, le seuil est le même dans tous les pays. La Banque Mondiale définit la pauvreté par un revenu inférieur à un dollar par jour. La pauvreté absolue joue ainsi un rôle central dans les pays en voie de développement. Selon cette définition, personne ne serait concerné par la pauvreté en Suisse.

Chez nous, le seuil de pauvreté est généralement fixé par rapport à la médiane du revenu. En se fondant sur cette pauvreté relative, le seuil de la pauvreté se situe à 50% de la médiane du revenu national. Il n'existe donc pas une définition unique de la pauvreté. Pauvreté et répartition ne sont pas forcément liées. La répartition peut être stable dans un pays même en présence de pauvreté. Cela signifie que le système fonctionne, mais que des aides ciblées sont aussi nécessaires. Si la pauvreté se mesure et se fixe par un pourcentage du revenu médian, il y a aussi de la pauvreté là où les chiffres absolus n'en parlent pas. Pour définir la pauvreté en Suisse, on se réfère généralement à la définition de la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale). En chiffre, cela signifie que pour 2014, le seuil de pauvreté se situait à 29 501 CHF par an. Une personne seule disposant de moins de 29 501 CHF par an est considérée comme pauvre. Ainsi, 13.5% de la population suisse, presque une personne sur huit, est menacée de pauvreté (cf. ibid.).

C'est particulièrement dur lorsque quelqu'un est touché par cette pauvreté malgré un travail à plein temps. On parle dans ce cas de « Working Poors » : il s'agit des salarié-e-s qui travaillent pour un revenu inférieur à 2200 francs par mois ou, pour les couples avec deux enfants, qui disposent d'un revenu inférieur à 4650 francs par mois (OFS, 2013).

## 2.5 Comment obtenir un aperçu de la situation actuelle ?

Il existe différentes méthodes pour obtenir un aperçu de la répartition des revenus et des patrimoines ainsi que des inégalités qui y sont associées en Suisse. L'inégalité des revenus est décrite par le coefficient de Gini et par le rapport interquintile de revenu S80/S20.

**Coefficient de Gini** : le coefficient de Gini est une mesure statistique utilisée pour calculer l'égalité (ou l'inégalité) de la répartition des revenus et patrimoines et pour les comparer entre différents pays. Le coefficient de Gini se base sur la courbe de Lorenz, représentée graphiquement ci-dessous. Une valeur de 0 indique que tout le monde possède ou gagne la même quantité. Une valeur de 1 signifie par contre

qu'une personne gagne ou possède tout alors que toutes les autres en sont privées. Toutefois, on peut obtenir des résultats différents selon les données de base utilisées. Il convient donc toujours de considérer le coefficient de Gini avec une approche critique. Il est largement répandu, mais il réagit fortement aux inégalités situées dans les valeurs du milieu, c'est-à-dire que les différences entre le 49<sup>e</sup> et le 51<sup>e</sup> point de pourcentage subissent une pondération plus forte que les différences entre les pourcentages plus pauvres et les plus riches (Wikipedia 2017).

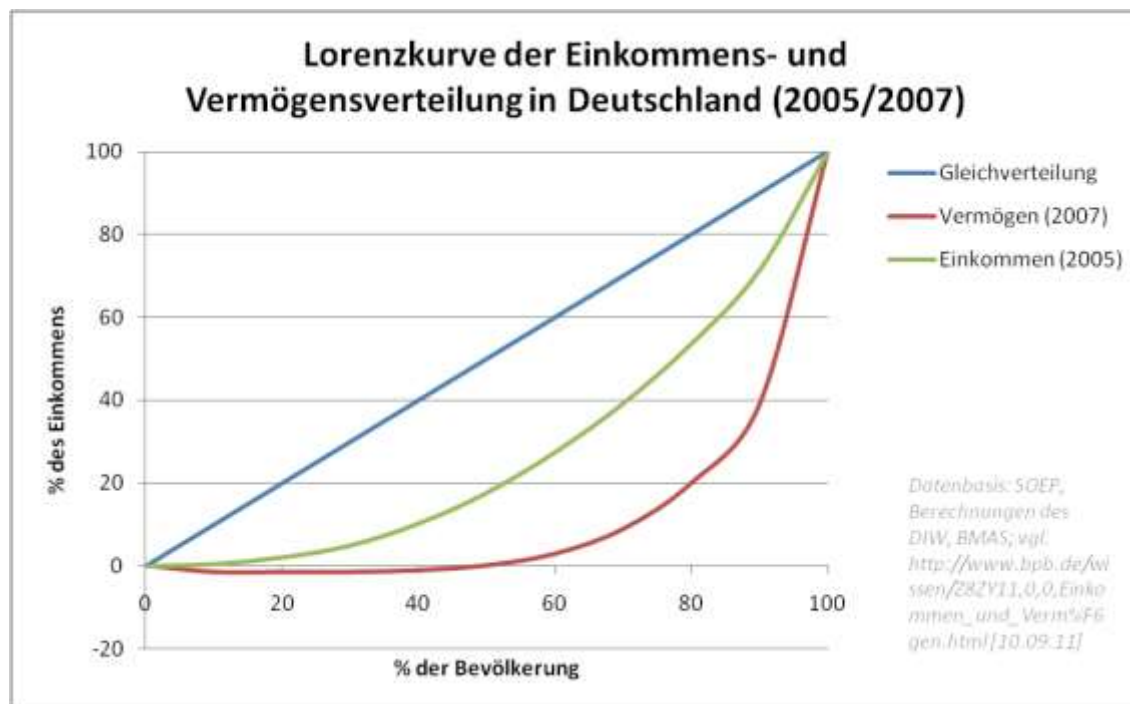


Illustration 1: Exemple d'une courbe de Lorenz. Source : Wikipédia

**Rapport interquintile :** en raison des points faibles du coefficient de Gini, on calcule souvent le rapport entre des groupes de revenus définis. Pour le rapport S80/S20, on met par exemple en relation le revenu des 20% les plus riches avec celui des 20% les plus pauvres (cf. Rapport du Conseil fédéral, 2014). Pour les salaires, on compare normalement les salaires les 10% les plus élevés avec les 10% les plus bas ou avec le salaire médian, le milieu précis de tous les salaires du pays, ce qui signifie qu'une moitié de tous les salarié-e-s gagne moins que cette valeur et l'autre moitié gagne plus. Il s'agit du rapport D90/D10 ou D90/D50.

La répartition des revenus peut être mesurée avec différentes méthodes et données. Il n'existe aucune solution parfaite, chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients.

- **Statistiques fiscales et des assurances sociales**

Cette source a l'avantage de présenter des données pour chaque citoyen-ne d'un pays. Le problème est toutefois que tous les revenus ne sont pas toujours pris en compte, comme pour les impôts (p.ex. revenus supplémentaires, frais). Les données de la statistique fiscale ne saisissent pas les revenus particulièrement bas et ne tiennent pas compte des modifications de la composition des ménages.



- **Sondages**

SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages en Suisse et elle est effectuée chaque année par téléphone. Les personnes qui y participent sont interrogées durant plusieurs années consécutives. Ceci permet de décrire et d'étudier l'évolution de leurs conditions de vie (cf. OFS, 2017). Plus l'échantillon d'un sondage est important, plus les résultats générés sont fiables ; toutefois, pour des questions de coût et de temps, il n'est pas possible d'atteindre toutes les personnes résidentes en Suisse (ou les Suisses/Suisseuses résident-e-s à l'étranger). Les sondages présentent en outre l'inconvénient que les personnes ne répondent pas toujours honnêtement aux questions – surtout concernant les revenus et les patrimoines – ou qu'elles ne connaissent pas exactement leur situation, ce qui peut conduire à des erreurs (cf. OFS, 2017).

### 3 Situation et chiffres actuels

#### En Suisse : patrimoine

Comme le montre l'illustration suivante, en 2012 le 1% le plus riche des contribuables possédait 41% de la fortune imposable, ce qui correspond à 638 milliards de francs. Les 90% figurant au bas de l'échelle détenaient de leur côté seulement 26% du patrimoine. Ainsi, en matière de concentration de la richesse, la Suisse occupe une triste première place en comparaison internationale (USS, 2016).

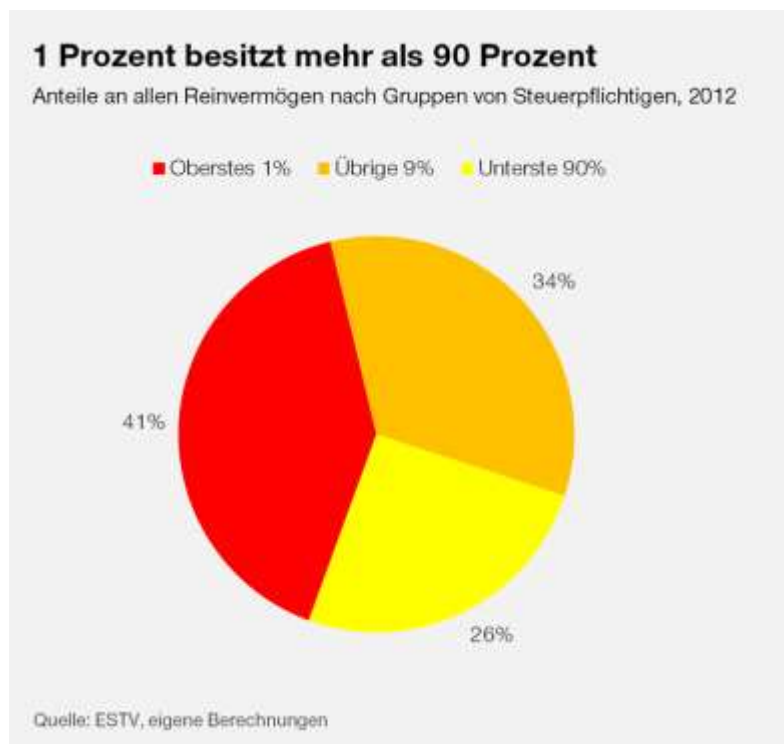


Illustration 2: Pourcentage de patrimoine par groupe de contribuables (AFC, 2012)

Il convient toutefois de relever que certains patrimoines ne sont pas comptabilisés par les impôts, comme par exemple l'ameublement ou les avoirs du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> pilier de la prévoyance vieillesse (caisse de pension et prévoyance vieillesse privée). Si ces fortunes étaient prises en compte, la répartition des patrimoines résulterait légèrement moins inégale.

### En Suisse : revenu

En 2015, 10% des personnes en Suisse disposaient d'un revenu disponible équivalent inférieur à 27 006 francs par an. A l'opposé de cette répartition, 10% des personnes en Suisse disposaient d'un revenu disponible équivalent supérieur à 91 131 francs par an. La médiane montre que la moitié des personnes qui résident en Suisse dispose d'un revenu équivalent inférieur à 50 121 francs par an (OFS, 2015).

### En Suisse : salaire

La différence entre les salaires les plus bas et les plus élevés est moins importante que celle qui existe au niveau des patrimoines. En 2014, le salaire brut médian<sup>3</sup> s'élevait à 6118 francs par mois (OFS, 2015).

Une grande partie des salaires est proche des valeurs du salaire médian. Entre 2008 et 2014, l'écart salarial général s'est resserré, c.-à-d. que l'écart total entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas est moins important, le facteur étant passé de 2.8 à 2.6. Pendant la même période, les salaires du 10% des personnes les mieux payées ont augmenté de 3.6%. Dans la classe moyenne, la croissance des salaires a été de 6.8%, tandis que les salaires du 10% des personnes les moins payées ont augmenté de 9.1%. Au cours des six dernières années, nous avons donc constaté une diminution de l'écart salarial dans la pyramide des salaires (OFS, 2015).

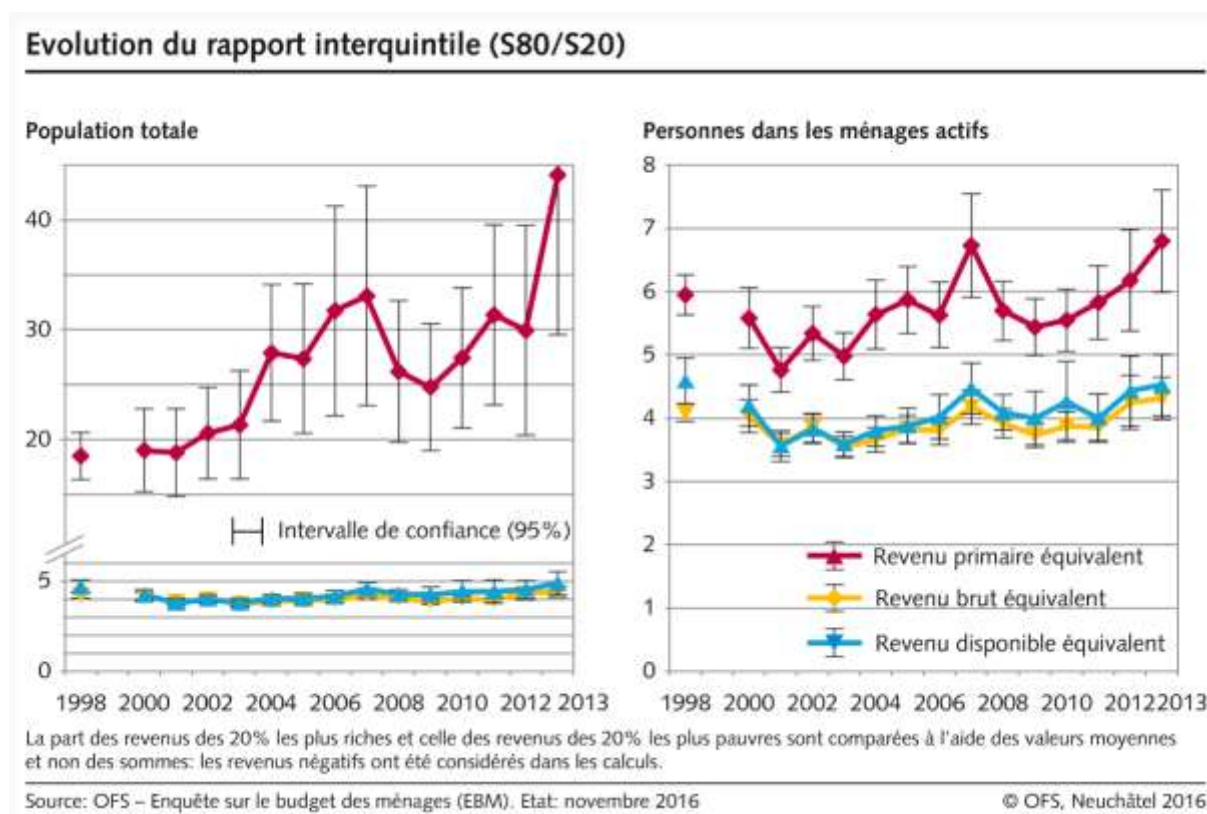


Illustration 3: évolution du rapport interquintile (OFS, 2016)

<sup>3</sup> Le salaire brut médian correspond à la valeur centrale lorsque tous les salaires bruts sont classés par ordre croissant. La moitié des salarié-e-s gagne plus, l'autre moitié gagne moins que cette valeur.

L'illustration révèle, en comparaison avec revenu disponible, une répartition inégale du revenu primaire au sein de la population globale. Le revenu primaire du 20% le plus riche de la population est entre 19 et 33 fois plus élevé que celui du 20% le plus pauvre. Par contre concernant le revenu disponible, le rapport est 3.8 à 4.7 fois plus élevé (Rapport du Conseil fédéral 2014:34).

Le rapport interquintile S80/S20 ainsi que les données du coefficient de Gini laissent entrevoir une réduction de l'inégalité entre le revenu primaire (revenu issu d'une activité lucrative ou d'un patrimoine) et le revenu disponible (revenus après le transfert étatique, à savoir dépenses fiscales, etc.). La réduction des inégalités est moindre dans les ménages actifs, car chez eux le revenu primaire est réparti de manière moins inégale que dans la population globale, qui comprend aussi des ménages de retraité-e-s. Cela s'explique par le fait que pour les retraité-e-s, en comparaison avec la population active, les transferts étatiques (AVS/AI, prévoyance professionnelle) jouent un rôle plus important. Le fait que le revenu primaire pour la population globale soit réparti de manière plus inégale dans l'illustration résulte par rapport aux ménages actifs d'une plus grande proportion de ménages sans revenu salarial (ibid. 2014:37).

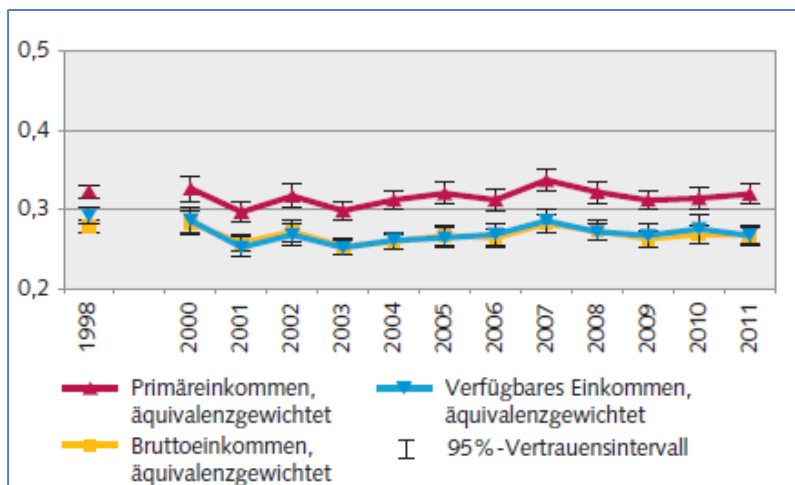


Illustration 4: évolution du coefficient de Gini entre 1998 et 2011, personnes appartenant à des ménages actifs (OFS, 2014)

Calculs intégrant les revenus négatifs.

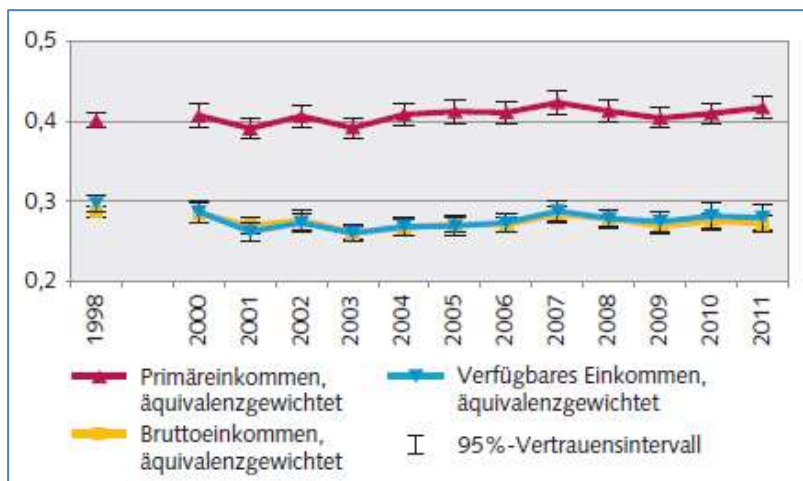


Illustration 5: évolution du coefficient de Gini entre 1998 et 2011, population globale (OFS, 2014)

Calculs intégrant les revenus négatifs.

Le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 ne montrent pas de grandes variations des inégalités pour la période considérée. On constate une légère diminution de l'inégalité jusqu'en 2001, et une légère augmentation en 2003 et 2007. La tendance à la hausse de l'inégalité dans les revenus primaires en 2003 et 2007 découle principalement de l'augmentation de l'inégalité dans la catégorie des revenus modestes. Celle-ci pourrait largement être compensée par des redistributions étatiques, c.-à-d. surtout des prestations sociales.

Tout changement sur le marché du travail comporte des modifications de la répartition des revenus. Lorsque la possibilité de générer un revenu change (chômage, autre modèle de travail), cela modifie la structure du revenu primaire et disponible. Les prestations de transfert de l'assurance-chômage en particulier conduisent à des modifications du revenu primaire et du revenu disponible. Les impôts ont un impact plutôt faible sur l'inégalité, du moins lorsque l'on considère la transition de revenu primaire à revenu disponible (cf. *ibid.* 2014:38).

Si l'on considère l'évolution de l'inégalité des revenus au cours des 50 dernières années, on constate à l'aide de l'indice de Gini que l'inégalité s'est accrue dans l'après-guerre. Elle a de nouveau reculé dans les années 1970 et 1990, en relation avec le développement de l'Etat social (développement de l'AVS, introduction de l'assurance-chômage). Dans la période de crise des années 90, les prestations sociales ont fortement augmenté. Curieusement, l'inégalité a toujours tendance à diminuer en temps de crise. Cela est dû à la couverture sociale des revenus faibles et moyens pendant une crise et aux réductions temporaires des revenus issus de la fortune dans les catégories de revenu supérieures. Après les crises économiques, l'inégalité reprend, potentiellement déclenchée par des mutations structurelles et par le chômage. Les analyses des données fiscales révèlent que l'inégalité est en hausse depuis les années 90 (cf. Fluder, Hümbelin, Jann 2015:194s).

## International

Partout dans le monde, la richesse est inégalement répartie. Ainsi, en 2016, le 1% des personnes les plus riches du monde possédaient davantage que tout le reste du monde. D'autre part, le 50% des plus pauvres de la population mondiale ne possédaient qu'une fraction de pourcentage (0.16%) de la fortune mondiale (SRF, 2016).

Pour les comparaisons internationales, les données proviennent de l'enquête EU-SILC. Plus de 130 000 ménages et 270 000 personnes participent à chaque enquête. En Suisse en 2015, selon l'enquête SILC au moyen du rapport interquintile, la somme des revenus du cinquième le plus riche était 4.5 fois plus élevé que la somme des revenus du cinquième le plus pauvre. En Europe, ce rapport varie entre 3.2 et 9. En 2015, le rapport interquintile s'élevait à 4.0 en Autriche, à 4.8 en Allemagne et à 5.8 en Italie. Les inégalités de revenu les plus élevées se situent en Serbie, en Turquie, en Lituanie, en Espagne et en Bulgarie. Les différences les moins marquées se retrouvent aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Finlande, en Suède, en Islande, en Norvège et en République tchèque. La tendance des inégalités est toujours à la hausse (Rapport du Conseil fédéral 2014: 41).

Une représentation publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE montre une comparaison des coefficients de Gini concernant les revenus disponibles entre 2007 et 2014 (OCDE 2016).

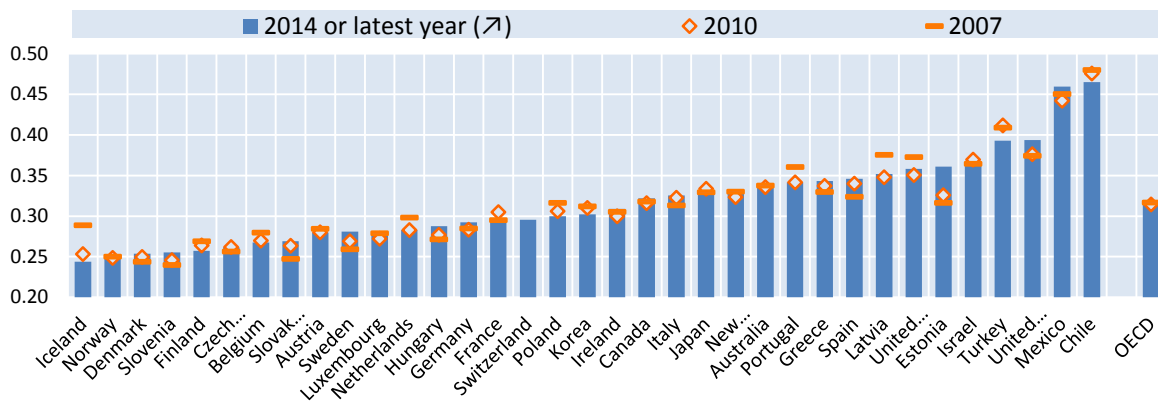
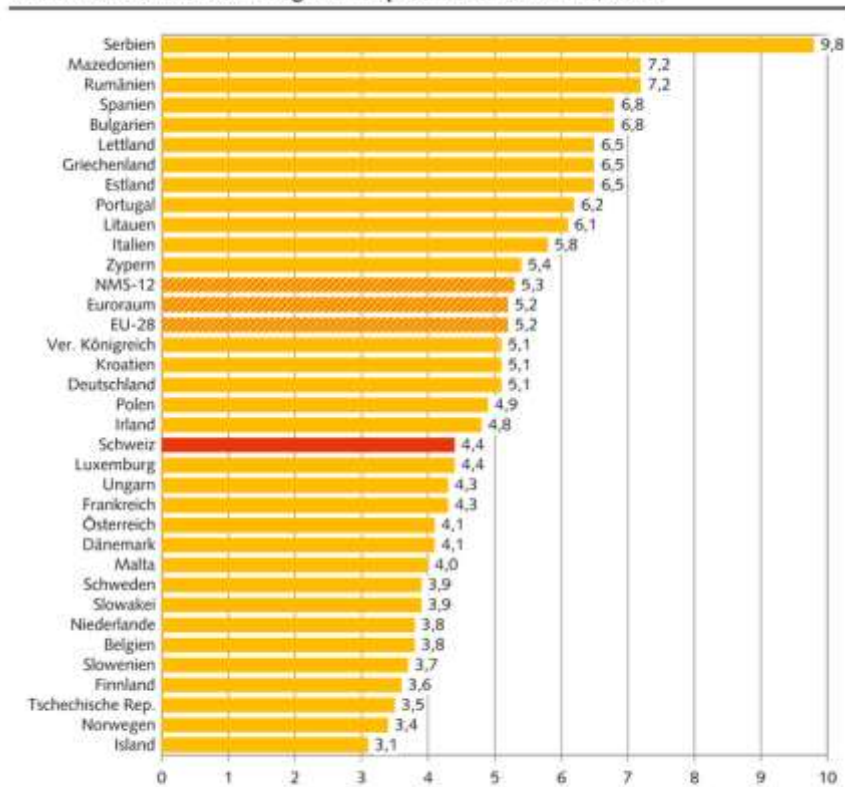


Illustration 6: Gini coefficient on disposable income inequality in 2014 (or latest year), 2010 and 2007, total population (OCDE 2016)

Les changements économiques des dix dernières années ont produit des effets sur le marché du travail et finalement généré des inégalités de revenus plus élevées. Au fil des dernières années, celles-ci sont restées à des niveaux record dans de nombreux pays, malgré le fait que les taux de chômage qui avaient augmenté suite à la crise économique aient à nouveau baissé. Le taux de chômage reste toutefois très élevé dans certains pays.

Pour l'année 2014, le rapport S80/S20 révèle qu'en Suisse, le revenu du 20% des plus riches est 4.4 fois plus élevé que celui du 20% des plus pauvres (comme le montre l'illustration ci-dessous). Dans les pays voisins, le rapport S80/S20 s'élève à 4.1 (Autriche), 5.1 (Allemagne), 4.3 (France) et 5.8 (Italie). (OFS, 2016a)

Verhältnis S80/S20 des verfügbaren Äquivalenzeinkommens, 2014



Quelle: Eurostat – EU-SILC 2014 (Version vom 15.03.2016)

© BFS, Neuchâtel 2016

Illustration 7: rapport S80/S20 du revenu disponible équivalent (2014) (OFS, 2016)

En 2017, l'OCDE met en garde contre une énorme inégalité des revenus au sein de ses Etats membres. Cette inégalité porte atteinte à la cohésion sociale. Selon les données de l'OCDE, les différences ont atteint les niveaux les plus élevés depuis 50 ans. Le revenu disponible moyen du 10% le plus riche de la population des Etats de l'OCDE s'est élevé à plus de neuf fois le revenu du 10% le plus pauvre. Il y a 25 ans, il était sept fois plus élevé. L'OCDE met également en garde contre une polarisation de l'emploi. Toujours moins de personnes travaillent dans des métiers exigeant une qualification moyenne et correspondant à un salaire moyen, tandis que la proportion de travailleurs peu ou très qualifiés augmente. On désigne l'évolution technologique à l'origine de cette tendance (Die Zeit, 2017).

## 4 Egalité salariale entre les femmes et les hommes

### Constitution fédérale : article 8, alinéa 3

*« L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »*

La différence moyenne entre les salaires des femmes et des hommes s'élève à 12.5% (cf. Illustration 3). Depuis 2006, cet écart a diminué de 3.9%. Une partie de ces écarts salariaux s'explique par des facteurs tels que des niveaux de formation moins élevés, davantage de temps partiels et différents secteurs professionnels. Pour la partie de ces différences qui ne peut pas être expliquée, on parle de discrimination salariale et elle concerne le 39.1%. Cela signifie que des femmes aussi qualifiées que des hommes sont moins bien payées pour le même poste (OFS, 2016b).

### Lohnunterschied zwischen Frauen und Männern



<sup>1</sup> Basis: Monatlicher Bruttolohn der Männer, Median

Quelle: BFS – Schweizerische Lohnstrukturerhebung

© BFS, Neuchâtel 2016

Illustration 8: écart salarial entre femmes et hommes (2006-2014) (OFS, 2016)

La Session fédérale des jeunes a déjà élaboré une pétition en 2014 sur cette thématique.

**Thème : Egalité des sexes****Contenu :**

« En plus des contrôles planifiés en matière d'égalité salariale dans les entreprises, nous demandons au Conseil fédéral d'instaurer une instance pour sanctionner les violations. »

**Justification**

Depuis 33 ans, le droit à l'égalité salariale est inscrit dans la Constitution suisse. Pourtant, les écarts salariaux entre hommes et femmes restent importants. En moyenne, la différence entre hommes et femmes est de 23.6%. Le 8.7% sont des discriminations salariales directes et ne peuvent pas être motivées par d'autres facteurs. Il n'est plus possible d'accepter ces conditions. En supplément au projet de loi du Conseil fédéral, qui prévoit des contrôles au sein des entreprises, nous exigeons la création d'une instance ayant la compétence de prononcer des sanctions. Le passé nous a en effet prouvé que l'égalité salariale ne peut être atteinte sans sanctions.

## 5 Interventions politiques

Au cours des dernières années, il y a eu plusieurs interventions qui appelaient à modifier le rôle de l'Etat concernant la répartition du patrimoine. Toutefois, toutes les initiatives proposées en votation ont été rejetées par le peuple.

### 1:12

L'initiative 1:12 a été lancée en 2012 par la Jeunesse socialiste suisse et demandait que dans chaque entreprise, le rapport salarial ne dépasse pas 1:12. Concrètement, cela signifie que sur une année, personne ne peut gagner moins que ce que le salarié le mieux payé dans la même entreprise gagne en un mois.

### Abolition des forfaits fiscaux

Le parti La Gauche a déposé en 2012 une initiative pour abolir les forfaits fiscaux. Les forfaits fiscaux sont une forme d'imposition particulière qui n'est accordée qu'à certaines personnes en Suisse. Premièrement, il ne faut pas travailler en Suisse ; deuxièmement, il faut disposer d'une nationalité étrangère (ou après une absence d'au moins dix ans, prendre domicile en Suisse) ; enfin, posséder une fortune minimale dans certains cantons. Comme l'indique le titre, la personne qui remplit ces exigences peut ensuite être imposée pendant plusieurs années selon un montant fixe ou un forfait, calculés selon le train de vie du contribuable et correspondant à cinq fois le montant du loyer payé (correspond au montant que le/la locataire devrait payer ou que le/la propriétaire exigerait). Plusieurs cantons ont aboli ou durci leur forfait fiscal au cours des dernières années, y compris la Confédération.

### Revenu de base inconditionnel

En 2013, un groupe indépendant dépose l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel ». Il souhaitait que toute personne, indépendamment de son identité ou de son activité, reçoive un revenu de base. Les auteur-e-s de l'initiative proposaient une somme de CHF 2500 par personne adulte et CHF 625 par enfant.

### Initiative sur les salaires minimums

L'initiative proposée en 2014 par les syndicats et le PS visait à garantir à toute personne salariée en Suisse un salaire minimal de 22 francs par heure.

### Initiative 99%

L'initiative lancée en 2016 par la Jeunesse socialiste demande que les revenus du capital (dividendes, revenus locatifs, intérêts, etc.) soient davantage taxés. Le texte de l'initiative n'est actuellement pas encore connu (Juin 2017).



## 6 Positions

### 6.1 Avenir Suisse

Avenir Suisse est un groupe de réflexion (ou Think Tank)<sup>4</sup> d'orientation libérale, qui s'engage pour l'avenir économique et sociale de la Suisse. Le texte qui suit est une citation traduite de l'allemand et issue d'un article de blog de 2013 et il reflète la position d'Avenir Suisse à ce sujet (Avenir Suisse, 2013).

« Le salaire des employés à plein temps – et donc en première approximation, aussi les salaires horaires – sont répartis de manière plus égalitaire en Suisse que dans tous les autres pays de l'OCDE (et probablement que dans tous les autres pays du monde). Avec un coefficient de Gini de 0.24, la Suisse est donc meilleure élève que les pays scandinaves, connus pour être très égalitaires. A l'autre extrémité du classement, on retrouve les pays anglo-saxons, ainsi que le Portugal, la Pologne et Israël. Quant aux pays voisins de la Suisse, ils se situent comme la plupart des pays européens autour de la valeur moyenne de l'OCDE, avec un coefficient de Gini proche de 0.33.

Le coefficient de Gini est certes l'instrument le plus utilisé pour la répartition de la masse, mais le chiffre en soi ne transmet aucune présentation tangible de l'importance des inégalités. Voici un modèle qui permet de mieux comprendre de quoi il s'agit : si on mélangeait dans un grand chapeau tous les emplois à plein temps de la Suisse, puis qu'on piochait au hasard deux postes à la fois, on obtiendrait une différence salariale entre les paires de 48% en moyenne. En Norvège, cette valeur atteindrait 60%, en Allemagne 64% et aux Etats-Unis 86%.

L'un des motifs principaux pour cette répartition très uniforme des salaires à plein temps en Suisse peut résider dans la position forte du système dual de formation. L'apprentissage accentue les qualifications de niveau intermédiaire et garantit que le pourcentage de personnes sans formation post-obligatoire ne dépasse pas le 5%. Le taux de bas salaires est ainsi heureusement modeste. Il est également central de reconnaître qu'un droit du travail libéral et la flexibilité des salaires ne conduit pas automatiquement à une plus grande inégalité.

Avec un coefficient de Gini de 0.49, les revenus salariaux de la population suisse active (entre 25 et 64 ans) sont moins égalitaires que les revenus à plein temps. C'est également le cas dans les autres pays, car une partie de la population n'est pas active sur le marché du travail, une autre travaille à temps partiel et d'autres encore sont au chômage. La position relative de la Suisse empire néanmoins si l'on considère tous les salaires des travailleurs et pas seulement ceux de personnes travaillant à plein temps. Notre pays reste toutefois clairement au-dessous de la valeur moyenne de l'OCDE, avec un coefficient de Gini de 0.55. »

---

<sup>4</sup> Institutions qui exercent une influence sur l'opinion publique à travers la recherche, le développement et la promotion de concepts et de stratégies politiques, sociales et économiques.

## 6.2 L'Union syndicale suisse (USS)

L'Union syndicale suisse est la principale organisation de travailleurs/-euses en Suisse. Elle regroupe 16 syndicats individuels qui représentent en tout près de 380 000 personnes.

Nous citons ici un extrait du rapport sur la répartition des revenus de 2016 qui devrait refléter la position de l'USS à ce sujet (USS 2017).

« Depuis les années 1990, les écarts entre les revenus et entre les fortunes se sont creusés en Suisse. Une réalité qui n'a pour l'essentiel malheureusement pas changé ces derniers temps, ces écarts restant importants. La politique en matière d'impôts et relative à d'autres dépenses obligatoires a contribué dans une très large mesure à cette évolution. Les revenus les plus élevés ont profité de baisses d'impôts, alors que les bas et moyens revenus ont vu leur charge s'accroître avant tout à cause des primes individuelles (par tête) des caisses-maladie. Enfin, la hausse des loyers s'y est ajoutée.

Depuis les années 1990, les hausses de salaire ont surtout profité aux personnes à très haut revenu. Les salaires du 1% le mieux rémunéré ont augmenté de 43% depuis cette époque. La fourchette des salaires s'est fortement élargie. Depuis la crise financière, la croissance des salaires des échelons salariaux supérieurs s'est quelque peu ralentie. Les salaires moyens et en particulier les bas salaires ont légèrement pu rattraper leur retard. Mais les écarts restent très grands.

Un point positif est le fait que les bas salaires n'ont pas été distancés dans notre pays. Ils ont même connu l'augmentation la plus forte, contrairement à ce qui a eu lieu aux États-Unis ou en Allemagne. Grâce aux campagnes des syndicats pour des salaires minimums, des progrès considérables ont pu être réalisés ces 15 dernières années concernant les bas salaires.

Le 1% des contribuables suisses au revenu le plus élevé (salaires, revenus de la fortune, rentes, etc.) reçoit aujourd'hui presque 11% du revenu total brut, contre 9% dans les années 1980. La forte hausse enregistrée avant la crise financière s'est quelque peu atténuée ces dernières années, mais les différences entre les classes de revenu (avant impôts et autres dépenses obligatoires) restent grandes.

La fortune a poursuivi sa concentration, retrouvant déjà le niveau d'avant-crise. En Suisse, les 2.1% les plus riches possèdent autant que les 97.9% restants. Ainsi, la Suisse se trouve tristement dans le peloton de tête en comparaison internationale. La politique en matière d'impôts et concernant d'autres dépenses obligatoires a même creusé encore plus les écarts salariaux. Entre 2000 et 2014, les baisses d'impôts ont surtout concerné les hauts et très hauts revenus. Alors qu'une personne à revenu moyen paie tout juste 1% de salaire de moins d'impôts qu'en 2000, les gros salaires ont profité d'une baisse de 37% environ à 32% (charge fiscale relativement au salaire). Depuis peu, les impôts sur le revenu se sont même remis à augmenter pour les salaires moyens. »

## 7 Conclusion

Les nombreuses interventions politiques sur ce thème montrent qu'il s'agit d'un sujet très controversé dans la société. Bien que la répartition des salaires soit relativement uniforme en Suisse comparé à d'autres pays européens et que les écarts salariaux ont reculé de manière générale, il existe encore des inégalités – par exemple en ce qui concerne les hommes et les femmes. La concentration du patrimoine en Suisse s'est également accentuée, et la tendance est à la hausse. Comment peut-on améliorer ces inégalités ? Quelles sont les solutions envisageables et quel est le rôle de l'Etat ?

## 8 Informations complémentaires

Ce dossier vise à couvrir les principales informations concernant l'inégalité des revenus et des patrimoines et inspirer les participant-e-s à la Session fédérale des jeunes à élaborer une première idée pour leur revendication. Il est toutefois indispensable d'effectuer vos propres recherches sur ce thème. Les liens suivants peuvent se révéler utiles :

**Avenir Suisse :**

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/>

**Office fédéral de la statistique :**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-consommation-et-fortune.html>

**Administration fédérale des contributions :**

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home.html>

**USS :**

<http://www.uss.ch/publications/dossiers/article/news///dossier-117-rapport-sur-la-repartition-des-salaires-des-revenus-et-de-la-fortune/>

**Interventions parlementaires :**

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista>

**OCDE :**

<https://www.compareyourcountry.org/inequality?cr=oced&lg=fr&page=0&charts=1+c1474547376417+c1474547882847&template=6>

<https://data.oecd.org/jobs.htm#profile-Earnings%20and%20wages>

<https://data.oecd.org/society.htm#profile-Inequality>

**Initiative 99% :**

<https://99pourcent.ch/>

**Eurostat :**

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/database>

## 9 Sources

### **Avenir Suisse (2013)**

Die Schweizer Löhne sind sehr gleichmässig verteilt / Patrik Schellenbauer  
<https://www.avenir-suisse.ch/die-schweizer-lohne-sind-sehr-gleichmassig-verteilt/>  
[consulté le 19.06.2017]

### **CH.CH (2017a)**

<https://www.ch.ch/fr/organiser-prevoyance-vieillesse/> [consulté le 07.07.2017]

### **CH.CH (2017b)**

<https://www.ch.ch/fr/3eme-pilier/> [consulté le 07.07.2017]

### **CSIAS**

[https://www.skos.ch/fileadmin/\\_migrated/content\\_uploads/2007\\_Steuern\\_Transfers\\_Einkommen\\_Zusammenfassung\\_korr.pdf](https://www.skos.ch/fileadmin/_migrated/content_uploads/2007_Steuern_Transfers_Einkommen_Zusammenfassung_korr.pdf)

### **Comité pour l'abolition des forfaits fiscaux**

<http://pauschalsteuer-abschaffen.ch/initiative/> [consulté le 19.06.2017]

### **Comparis (2017)**

[https://www.comparis.ch/saeule-3a/info/glossar/saeule\\_3a](https://www.comparis.ch/saeule-3a/info/glossar/saeule_3a) [consulté 10.09.2017]

### **Die Zeit**

<http://www.zeit.de/wirtschaft/2017-06/oecd-einkommensgefuelle-ungleichheit-gesellschaft-spaltung>  
www.zeit.de [consulté le 05.09.2017]

### **Fluder, Hümbelin, Jann (2015) :**

in Denknetz Jahrbuch 2015 : Ungleichheit von Einkommen und Vermögen in der Schweiz  
[https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/fileadmin/wgs\\_upload/soziale\\_arbeit/newsletter/1-2016/jahrbuch\\_denknetz\\_2015.pdf](https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/fileadmin/wgs_upload/soziale_arbeit/newsletter/1-2016/jahrbuch_denknetz_2015.pdf) [consulté le 04.09.2017]

### **Frankfurter Allgemeine (2016):**

Wie viele Ungleichheit wollen wir? Blogbeitrag von Patrick Bernau, Redaktor für Wirtschaft online.

<http://blogs.faz.net/fazit/2016/02/01/wie-viel-ungleichheit-wollen-wir-2-7285/> [abgerufen 26.09.2017]

### **Juraforum**

<http://www.juraforum.de/lexikon/vermoegen> [abgerufen 10.09.2017]

### **OCDE (2016)**

Income equality remains high in the face of weak recovery  
<https://www.oecd.org/social/OECD2016-Income-Inequality-Update.pdf> [consulté le 05.09.2017]

### **OFS, Office fédéral de la statistique (2012)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/tous-indicateurs/economie/repartition-revenus.assetdetail.347676.html> [consulté le 04.09.2017]

### **OFS, Office fédéral de la statistique (2013)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/bien-etre-subjectif-et-conditions-de-vie/bien-etre-subjectif-en-suisse-et-en-europe.assetdetail.215811.html> [consulté le 25.08.2017]

### **OFS, Office fédéral de la statistique (2015a)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail.assetdetail.39777.html> [consulté le 19.06.2017]

**OFS, Office fédéral de la statistique (2015b)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/inegalites-de-repartition-des-revenus/distribution-des-revenus.html> [consulté le 26.09.2017]

**OFS, Office fédéral de la statistique (2016a)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.html> [consulté le 19.06.2017]

**OFS, Office fédéral de la statistique (2016b)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.assetdetail.330196.html> [consulté le 19.06.2017]

**OFS, Office fédéral de la statistique (2017a)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.html> [consulté le 19.06.2017]

**OFS, Office fédéral de la statistique (2017b)**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/enquetes/silc.html> [consulté le 19.06.2017]

**Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Jacqueline Fehr (10.4046), 27.08.2014**

<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/36248.pdf> [consulté 04.09.2017]

**Schupp Jürgen (2010)**

Aspekte sozialer Ungleichheit *in* Deutschland. in: Zeitschrift für Wirtschaftspolitik (Lucius & Lucius, Stuttgart), Jg.50 (2010), Heft 1, p.6-22

**Session fédérale des jeunes (2014)**

<http://www.jugendsession.ch/fr/session-des-jeunes/past/session-des-jeunes-2014/revendications-et-resultats/> [consulté le 19.06.2017]

**Socialinfo**

<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=427> [consulté le 05.09.2017]

**SRF**

<https://www.srf.ch/news/international/acht-maenner-besitzen-so-viel-wie-die-halbe-welt> [consulté le 25.09.2017]

**USS, Union syndicale suisse (2017)**

[http://www.uss.ch/fileadmin/user\\_upload/117f\\_DL-KS-DG\\_Rapport-repartition\\_2016-internet.pdf](http://www.uss.ch/fileadmin/user_upload/117f_DL-KS-DG_Rapport-repartition_2016-internet.pdf) [consulté le 19.06.2017]

**Vimentis (2017a)**

<https://www.vimentis.ch/d/lexikon/78/Progressive+Steuer.html>

**Vimentis (2017b)**

<https://www.vimentis.ch/d/lexikon/144/Armut.html> [consulté le 05.09.2017]

**Wikipedia**

<https://de.wikipedia.org/wiki/Gini-Koeffizient> [abgerufen am 27.09.2017]

**Wirtschaft und Schule (2017)**

<http://www.wirtschaftundschule.de/lehrerservice/wirtschaftslexikon/g/generationengerechtigkeit> [consulté le 05.09.2017]

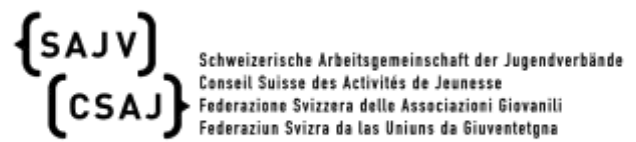
**Wirtschaftslexikon**

vgl.<http://wirtschaftslexikon.gabler.de/Definition/einkommen.html> [consulté le 10.09.2017]





CSAJ | Secrétariat du projet Session des jeunes  
projektleitung@jugendsession.ch  
www.jugendsession.ch



Ce thème était développé avec le soutien d'Avenir Suisse